ID: 8xWFY3Ar
Mise en ligne: 23/09/2026

VILLE DE MONTIGNY-LES-METZ

ARRETE MUNICIPAL N° STM 395/2026

LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE – POLICE MUNICIPALE
ARRETE PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT RUE DU CIMETIERE ET RUE GRANGE-LE-MERCIER A L'OCCASION DE LA TOUSSAINT

Le Maire de Montigny-lès-Metz,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2122-29, L. 2542-1, L. 2542-2, L. 2542-3 et L. 2542-10 relatifs aux pouvoirs du Maire en matière de police en Alsace et Moselle et les articles L. 2213-1 et L. 2213-2, relatifs aux pouvoirs du Maire sur les voies à l'intérieur de l'agglomération ;

VU le Code de la route ;

VU le Code de la voirie routière ;

VU le Code pénal ;

CONSIDERANT que pour des motifs de sécurité, il convient de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules sur un tronçon des rues du Cimetière et Grange-le-Mercier, à l'occasion de la Toussaint,

ARRETE

ARTICLE 1 : Dimanche 1er novembre 2026, de 8h00 à 19h00, un sens unique de circulation sera instauré pour tous les véhicules sur le tronçon de la rue Grange-le-Mercier compris entre les rues Saint-André et du Cimetière, et ce dans le sens rue Saint-André vers la rue du Cimetière.

ARTICLE 2 : A titre exceptionnel, durant la période précitée, le stationnement sera autorisé des deux côtés du tronçon défini à l'article 1er, et sur le tronçon de la rue du Cimetière compris entre l'immeuble n° 20 de cette rue et la rue Grange-le-Mercier.

ARTICLE 3 : La signalisation nécessaire à l'application du présent arrêté sera mise en place **par les Services Techniques Municipaux de Montigny-lès-Metz**.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des services de la mairie, les Services de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié électroniquement sur le site internet de la Ville de Montigny-lès-Metz.

Montigny-lès-Metz, le 23 SEP. 2026

Pour le Maire,
Le Premier adjoint délégué,

MAIRIE DE MONTIGNY-LES-METZ (Moselle)

Tanguy SERVAIS
Conseiller de l'Euro-Métropole de Metz